



Conseil Communautaire
25 avril 2019
Dole – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 56
Nombre de procurations : 16
Nombre de votants : 72
Date de la convocation : 17 avril 2019
Date de publication : 3 mai 2019

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 37/19

Objet

Aménagement « nature » du cœur du quartier sur la friche Carrel, aux Mesnils Pasteur à Dole. Demande de subvention à la Région Bourgogne Franche Comté

Secrétaire de séance

Jean-Claude ROBERT

Rapporteur :

Jean-Baptiste GAGNOUX

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : J.L Bouchard, J.M Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey suppléé par P. Bussière, O. Meugin, D. Michaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, J.C Lab, G. Chauchefoin, C. Crétet, M. Giniès, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, J.P Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, F. Dray, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, D. Germond, I. Girod, A. Hamdaoui, P. Jaboviste, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, J.M Sermier, J. Zasempa, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, D. Troncin, D. Chevalier, D. Pernin, E. Saget, F. David suppléé par P. Sancey, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, M. Boué, J.M Daubigny, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

D. Bernardin à C. Crétet, P. Verne à J.P Fichère, F. Barthoulot à M. Giniès, J. Gruet à P. Jaboviste, N. Jeannet à F. Dray, P. Jobez à J.P Cuinet, S. Kayi à I. Delaine, J.P Lefèvre à S. Champanhet, A. Maire-Amiot à S. Marchand, I. Mangin à C. Nonnotte-Bouton, E. Schlegel à J.B Gagnoux, J.C Wambst à T. Druet, J.L Croiserat à F. Macard, C. Francois à B. Chevaux, J. Drouhain à M. Boué, C. Hanrard à J.M Daubigny.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

R. Foret, A. Albertini, M. Berthaud, S. Hédin, S. Calinon, J. Dayet, M. Jacquot, D. Baudard, C. Mathez, V. Chevriaut, G. Coutrot, R. Curly.

La loi n°2014-173 du 21 février 2014, dite « loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine », a transféré les compétences liées à la Politique de la Ville aux Communautés d'Agglomération, permettant ainsi de concevoir et de porter les projets relevant de cette politique au niveau intercommunal, et plus seulement au niveau du quartier et de la ville.

Le Contrat de Ville 2015-2020 a ainsi été validé par le Conseil Communautaire du 24 juin 2015. Sur la base des orientations de ce contrat partenarial, un protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain, cofinancé par l'ANRU dans le cadre du NPNRU, a été signé en 2016 par l'ensemble des partenaires concernés ; une convention cadre régionale de cohésion sociale et urbaine a également précisé la nature des projets pouvant s'inscrire dans le cadre de cette politique stratégique.

L'aménagement « nature » du cœur du quartier des Mesnils Pasteur à Dole relève ainsi du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine, dont l'objectif est de permettre de revaloriser l'image du quartier et, plus généralement, de résoudre la problématique liée aux espaces non traités lors du premier programme (Nord du quartier et plus spécifiquement les secteurs Descartes et Grands Champs ainsi que différents espaces délaissés, dont la friche Carrel et les équipements sportifs).

La friche Carrel, située juste au-dessus du « petit bois », espace central boisé, a fait l'objet à l'origine de nombreuses démolitions de logements sociaux, sans que l'espace ainsi dégagé ne soit aménagé de façon cohérente avec ce dernier et le reste du quartier.

Les objectifs visés par cette opération sont les suivants :

- Favoriser les échanges entre les habitants du quartier par la mise en œuvre de voies douces,
- Requalifier cet espace d'interface entre les différents secteurs et éléments du quartier, aujourd'hui encore largement empruntée malgré son état d'abandon, et permettre de recréer une transition entre le nord du quartier, l'avenue de Verdun, le parc du petit bois, le plateau sportif, la centralité au Sud.

Ce « pôle nature » doit permettre d'apporter et de conforter ce nouvel attrait du secteur, de proposer de nouveaux usages pour les habitants et de revaloriser les espaces en friche.

L'opération se décline de la manière suivante :

- Création de 25 parcelles de jardins familiaux, avec cabanons, grilles, point d'eau,
- Aménagement de voies douces pour desservir les jardins et favoriser l'interaction avec le reste du quartier,
- Démolition d'un bâtiment vide,
- Création d'une prairie naturelle.

Pour la réalisation de cette opération, la Ville de Dole, en tant que porteur du projet, sollicite la Région Bourgogne Franche Comté pour un cofinancement de l'opération selon le plan de financement prévisionnel suivant :

TOTAL MOE et TRAVAUX (en € HT)	RECETTES	MONTANT (en € HT)	TAUX DE PARTICIPATION
723 005 €	REGION BFC	182 402 €	25 %
	FEDER	361 502 €	50 %
	Ville de Dole	179 020 €	25 %

Le Conseil Communautaire **PREND ACTE** du projet d'aménagement « nature » de la friche Carrel dans le cadre du NPNRU des Mesnils Pasteur, tel que présenté ci-dessus.

Fait à Dole,
Le 25 avril 2019
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Trésorerie Principale

